

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 14 mars 2019

Présidence de M. Oumar Niang

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 40-2019 de la Municipalité du 28 janvier 2019,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 164'000.- TTC pour le remplacement de la plate-forme élévatrice de la salle de spectacles.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte no 3430.2043.5030 "Salle de spectacles, remplacement de la plate-forme élévatrice".

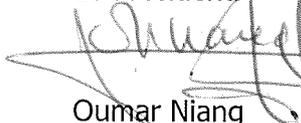
Cette dépense sera amortie en 20 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ les charges supplémentaires au budget 2019 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 5.4 et 5.5 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2020 et suivants les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 5.4 des incidences financières.

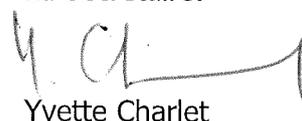
Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2019

Le Président:


Oumar Niang



La Secrétaire:


Yvette Charlet